

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES  
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 15/02/2017

\*\*\*\*\*

Département de  
la VIENNE

\*\*\*\*\*

Arrondissement de  
MONTMORILLON

\*\*\*\*\*

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
41	21	21	1

**Compte rendu du comité syndical du 22 février 2017  
(1<sup>er</sup> séance)**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux février à dix-huit heures, les délégués du comité syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de vingt et un conseillers sur les quarante et un, le quorum est donc atteint.

Etaient présents : **BELLIN** Jean - **BELLIN** Philippe - **BELLINI** Bruno - **BERNARD** Patrick - **BIBAUD** André - **BLAISON** Andrée - **BOCK** François - **CHAPLAIN** Christian - **CHARGELEGUE** Jérôme - **GREFFIER** Jacky - **GROLLIER** Louis-Marie - **LATU** Roland - **MAGNY** Fabienne - **PIN** Olivier - **POIRIER** Frédy - **ROYER** Christian - **SARDET** Gérard - **SAUMUR** Jean - **SICAULT** Ludovic - **TERRANOVA** Jean-Luc - **TEXEREAU** Dominique

Etaient excusés : **BARRAULT** Serge - **CHARRAUD** Bruno - **GUINAULT** Jacques - **JEAN** Gisèle - **MARTIN** Jean-Louis - **MOUSSERION** Martine (pouvoir à Pin Olivier)

Etaient absents : **BAILLARGE** Philippe - **BOUCHER** Marc - **BOUFFARD** Patrick - **BOURCHENIN** Michel - **CHOISY** Jean-Michel - **COLLOBER** Sarah - **COMPAGNON** Jean-Pierre - **DIOT** Xavier - **GRIMAUD** James - **JESBERGER** Gilles - **LABELLE** Alain - **PORCHET** Bernard - **ROUSSEL** Pascal - **THEVENET** Roland -

A été élu secrétaire de séance M. Pin Olivier

Trésorier Receveur : SERAISSOL Laurent  
Administratifs : BRANGEON Anne - MIRLYAZ Manuel

---

Sommaire des délibérations :

- n°48 : Débat d'Orientation Budgétaire

## Débat d'orientation budgétaire

Le Président informe l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire concerne le syndicat au titre d'établissement publics de coopération intercommunale (article L 2312-1 et l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il précise que le DOB de 2016 ne pouvait être débattu à cause de la fusion des syndicats au 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'objet du débat est de présenter les orientations de la structure et plus particulièrement financières. Il rappelle que le Conseil Départemental a fortement diminué ses subventions. M. Boch, également conseiller départemental, ajoute que la loi NoTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015) ne permet plus aux Départements de financer du fonctionnement. Il évoque les établissements créés par la MAPTAM (Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014) à savoir les EPTB et les EPAGE. Le technicien présente quelques éléments relatifs à ces établissements publics liés à l'eau : EP Territorial de Bassin et EP Aménagement et Gestion de l'Eau. Le premier est orienté vers la maîtrise d'œuvre et sur un grand bassin, le second est un maître d'ouvrage sur un territoire plus petit. Il complète sur le fait qu'ils s'agissent de « label » et qu'ils restent des syndicats mixtes d'un point de vue juridique.

Le Président rappelle que les financements de l'agence de l'Eau sont essentiels et qu'ils se font par l'intermédiaire des CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques). Il ajoute qu'il faut mettre en place la DIG sur le Clain (Déclaration d'Intérêt Général) pour prétendre au CTMA sur le Clain. Actuellement, le secrétariat est assuré par les techniciens. Il suggère d'employer à mi-temps une secrétaire pour décharger les techniciens de ces tâches et ainsi avancer sur la DIG Clain et le CTMA Clouère. Il propose d'augmenter les participations de 2% pour 2017.

M. Saumur rétorque qu'il n'y a pas d'augmentation dans sa commune et ne souhaite pas que le budget du syndicat soit augmenté. M. Boch et M. Chaplain proposent d'emprunter pour éviter d'augmenter les cotisations. M. Poirier précise que les mutations opérées avec la fusion ont augmentées la charge de travail alors que le personnel est resté le même. Il ajoute que la hausse des cotisations est inévitable pour l'investissement. Il est alors question de la solidarité territoriale. Mme Magny évoque les autres DOB où la question de « comment équilibrer le budget » reste prégnante. Le Président argumente sur l'augmentation des cotisations pour pouvoir embaucher une secrétaire à mi-temps, qui serait financée à 50% par l'agence de l'Eau, et reporté le travail des techniciens sur du technique. Le comité syndical échange sur le choix d'augmenter ou non les participations. M. Bernard demande si la conservation des participations freine le syndicat. Le Président répond que cela n'arrange pas le fonctionnement du syndicat qui a déjà un budget très serré et retardera la mise à en place des CTMA.

Le Président termine la séance en précisant qu'il sera procédé à vote sur l'augmentation des participations.

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES  
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 15/02/2017

\*\*\*\*\*

Département de  
la VIENNE

\*\*\*\*\*

Arrondissement de  
MONTMORILLON

\*\*\*\*\*

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
41	21	21	1

**Compte rendu des délibérations du comité syndical du 22 février 2017**  
(2<sup>ème</sup> séance)

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux février à dix-huit heures et quinze minutes, les délégués du comité syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de vingt et un conseillers sur les quarante et un, le quorum est donc atteint.

Etai<sup>ent</sup> présents : **BELLIN** Jean - **BELLIN** Philippe - **BELLINI** Bruno - **BERNARD** Patrick - **BIBAUD** André - **BLAISON** Andrée - **BOCK** François - **CHAPLAIN** Christian - **CHARGELEGUE** Jérôme - **GREFFIER** Jacky - **GROLLIER** Louis-Marie - **LATU** Roland - **MAGNY** Fabienne - **PIN** Olivier - **POIRIER** Frédy - **ROYER** Christian - **SARDET** Gérard - **SAUMUR** Jean - **SICAULT** Ludovic - **TERRANOVA** Jean-Luc - **TEXEREAU** Dominique

Etai<sup>ent</sup> excusés : **BARRAULT** Serge - **CHARRAUD** Bruno - **GUINAULT** Jacques - **JEAN** Gisèle - **MARTIN** Jean-Louis - **MOUSSERION** Martine (pouvoir à Pin Olivier)

Etai<sup>ent</sup> absents : **BAILLARGE** Philippe - **BOUCHER** Marc - **BOUFFARD** Patrick - **BOURCHENIN** Michel - **CHOISY** Jean-Michel - **COLLOBER** Sarah - **COMPAGNON** Jean-Pierre - **DIOT** Xavier - **GRIMAUD** James - **JESBERGER** Gilles - **LABELLE** Alain - **PORCHET** Bernard - **ROUSSEL** Pascal - **THEVENET** Roland -

A été élu secrétaire de séance M. Pin Olivier

Trésorier Receveur : SERAISSOL Laurent  
Administratifs : BRANGEON Anne - MIRLYAZ Manuel

### Sommaire des délibérations

- n°49 : Compte administratif 2016
- n°50 : Approbation du compte de gestion 2016
- n°51 : Affectation des comptes de résultats 2016
- n°52 : Budget primitif 2017
- n°53 : Participations des collectivités
- n°54 : Election d'un nouveau membre du bureau
- n°45 : Convention avec Marigny-Chémereau – Etude préalable
- n°46 : Convention avec Iteuil – Ouvrage hydraulique
- n°47 : Sollicitation des subventions pour l'année 2017

## Comptes administratifs 2016

Le Président demande au vice-Président de présenter les comptes par chapitre. Le technicien présente en détails les comptes et rappelle que sur les documents transmis des informations complètent les dépenses et les recettes.

### Compte administratif 2016

#### Section de fonctionnement :

#### **Dépenses 369 474,19€**

- 011 : Charges à caractère général : 86 803,19€
- 012 : Charges de personnel : 243 760,49€
- 022 : Dépenses imprévues : 0€
- 042 : Transfert entre sections : 15 439,44€
- 65 : Autres Charges de gestion courante : 15 439,44€
- 66 : Charges financières : 312,95€

#### **Recettes 348 470,43€**

- 002 : Excédent antérieur reporté : 79 466,79€
- 013 : Atténuation de charges : 21 978,26€
- 74 : Dotations et participations : 323 340,23€
- 75 : Autres produits de gestion courante : 1 953,76€
- 77 : Produits exceptionnels : 1 198,18€

#### Section d'Investissement

#### **Dépenses 19 896,53€**

- 13 : Subventions d'investissement perçues : 1 112€
- 16 : Emprunts et dettes : 5 742,22€
- 020 : Dépenses imprévues : 0€
- 20 : Immobilisations incorporelles : 0€
- 21 : Immobilisations corporelles : 2 883,06€
- 041 : Opérations patrimoniales : 10 159,25€

#### **Recettes 25 598,69€**

- 001 : Excédent d'investissement reporté : 11 750,25€
- 13 : Subventions d'investissement : 0€
- 28 : Amortissement des immobilisations : 15 439,44€
- 041 : Opérations patrimoniales : 10 159,25€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2016 du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud.

Délibération n°50\_220217

## Approbation du compte de gestion 2016

Le Président demande au receveur du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud de présenter les comptes de gestion du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud pour l'exercice 2016. Le receveur assure la bonne tenue des comptes auprès de l'assemblée et confirme la correspondance entre le compte de gestion et le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2016 du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud.

Délibération n°51\_220217

## Affectation des comptes de résultats 2016

Le Président demande au trésorier receveur de présenter les affectations des comptes de résultats de 2016 du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud. Le trésorier présente l'affectation des résultats 2016 comme suit :

### En recettes :

Fonctionnement

Compte 002 - excédent de fonctionnement reporté : 58 463,03€

Investissement :

Compte 001- excédent d'investissement reporté : 17 452,41€

### Affectation des résultats

2016 sur l'exercice  
2017

#### Investissement

recettes	
(a)	15 439,44
dépenses (b)	9 737,28
résultat de l'exercice (=a-b)	5 702,16
résultat cumulé au 31/12/2015 ( c)	11 750,25
résultat de clôture 2016 (= a-b+c)	17 452,41

#### Fonctionnement

recettes	348 470,43
dépenses	369 474,19
résultat de l'exercice	-21 003,76
résultat cumulé au 31/12/2015	79 466,79
résultat de clôture 2016	58 463,03

Reste à réaliser

recettes	0,00
dépenses	0,00
soldes	0,00

si solde positif = excédent de financement

si solde négatif = besoin de financement

**Budget 2017**

<b>Investissement</b>	compte	montant
<b>Recettes (excédent)</b>	<b>001</b>	<b>17 452,41</b>
Déficit		

<b>Fonctionnement</b>	compte	
<b>Recettes (excédent)</b>	<b>002</b>	<b>58 463,03</b>
Déficit		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, les affectations des comptes de résultats du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Val de Clouère, du Syndicat d'Etudes et d'Aménagement du Palais et de la Rhune et du Syndicat Mixte du Clain Sud comme suit et seront inscrit dans l'exercice 2016 du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2016 du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud.

---

Délibération n°52\_220217

**Budget primitif 2017**

Le Président présente le budget primitif par chapitre et par article en détaillant toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il précise que les sections sont équilibrées entre les dépenses et les recettes

**Budget primitif 2017**Section de fonctionnement :**Dépenses 370 959,03€**

- 011 : Charges à caractère général : 76 650,00€
- 012 : Charges de personnel : 240 770,00€
- 022 : Dépenses imprévues : 9 798,03€
- 023 : Virement à la section d'investissement : 5 791,00€
- 042 : Transfert entre sections : 14 350,00€
- 65 : Autres Charges de gestion courante : 23 500,00€
- 67 : Charges exceptionnelles : 100,00€

**Recettes 370 959,03€**

- 002 : Excédent antérieur reporté : 58 463,03€
- 013 : Atténuation de charges : 0€
- 74 : Dotations et participations : 311 384,00€
- 75 : Autres produits de gestion courante : 0 €
- 77 : Produits exceptionnels : 1 112,00€

Section d'Investissement**Dépenses 76 984,41€**

- 13 : Subventions d'investissement perçues : 1 112€
- 16 : Emprunts et dettes : 0€
- 020 : Dépenses imprévues : 0€

20 : Immobilisations incorporelles : 41 091,00€  
21 : Immobilisations corporelles : 23 690,41€  
041 : Opérations patrimoniales : 0€  
45 : Comptabilité distincte rattachée : 11 091,00€

**Recettes 76 984,41€**

001 : Excédent d'investissement reporté: 17 452,41€  
021 : Virement de la section de fonctionnement : 5 791,00€  
10 : Dotation fond de fonctionnement : 5 000,00€  
13 : Subventions d'investissement : 23 300,00€  
28 : Amortissement des immobilisations : 14 350,00€  
45 : Comptabilité distincte rattachée : 11 091,00€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité moins une abstention, le budget primitif 2017 du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud.

---

Délibération n°53\_220217

**Participation collectivité 2017**

Le Président présente le tableau des participations pour 2017 avec l'augmentation de 2% prévue dans le budget. Le Président rappelle les principaux éléments évoqués dans le débat d'orientation budgétaire. Après débat de l'assemblée, le Président demande si le vote peut se faire à main levée. Il n'y a aucune objection. Le Président passe au vote concernant la participation des collectivités membres pour 2017 avec une augmentation de 2% à celle de 2016.

Le comité syndical vote comme suit : 5 contre ; 1 abstention et 16 pour (15 délégués + 1 pouvoir). Le nombre de votant est vérifié.

Le comité syndicat adopte par conséquent l'augmentation des cotisations tel ce qui suit :

Nom de la commune	cotisation 2016	Cotisation 2017 (+2% de 2016)
Anché	2 804,00 €	2 860,08 €
Aslonnes	3 559,00 €	3 630,18 €
Brion	1 987,00 €	2 026,74 €
BruX	3 373,00 €	3 440,46 €
Ceaux-en-Couhé	2 989,00 €	3 048,78 €
Celle-Lévescault	4 278,00 €	4 363,56 €
Champagné-Saint-Hilaire	4 712,00 €	4 806,24 €
Château-Garnier	4 429,00 €	4 517,58 €
Château-Larcher	5 128,00 €	5 230,56 €
Châtillon	1 673,00 €	1 706,46 €
Chaunay	4 500,00 €	4 590,00 €
Cloué	2 291,00 €	2 336,82 €
Couhé	5 435,00 €	5 543,70 €
Coulombiers	3 210,00 €	3 274,20 €
Curzay-sur-Vonne	3 586,00 €	3 657,72 €
Gençay	5 554,00 €	5 665,08 €
Iteuil	7 594,00 €	7 745,88 €
Jazeneuil	3 267,00 €	3 332,34 €
Joussé	1 529,00 €	1 559,58 €
Lusignan	7 738,00 €	7 892,76 €
Magné	2 407,00 €	2 455,14 €
Marnay	5 441,00 €	5 549,82 €
Marçay	4 617,00 €	4 709,34 €
Mauprévoir	6 717,00 €	6 851,34 €
Payré	3 858,00 €	3 935,16 €
Payroux	4 015,00 €	4 095,30 €
Pressac	5 505,00 €	5 615,10 €
Roches-Prémarie-Andillé	4 816,00 €	4 912,32 €
Romagne	2 697,00 €	2 750,94 €
Saint-Martin-l'Ars	5 832,00 €	5 948,64 €
Saint-Maurice-la-Clouère	4 538,00 €	4 628,76 €
Saint-Secondin	4 154,00 €	4 237,08 €
Sanxay	3 857,00 €	3 934,14 €
Sommières-du-Clain	4 131,00 €	4 213,62 €
Usson-du-Poitou	8 343,00 €	8 509,86 €
Vaux	3 124,00 €	3 186,48 €
Vivonne	13 624,00 €	13 896,48 €
Voulon	2 239,00 €	2 283,78 €
<b>38 communes</b>	<b>169 551,00 €</b>	<b>172 942,02 €</b>

Regroupement par communauté de communes :

	2016	2017	Regroupe les communes suivantes
CC Civraisien en Poitou	32 692,00 €	<b>33 345,84 €</b>	Anché, BruX, Ceaux en Couhé, Châtillon, Chaunay, Couhé, Payré, Romagne, Vaux, Voulon
CAP Poitiers	25 017,00 €	<b>25 517,34 €</b>	Celle l'Evescault, Cloué, Curzay sur Vonne, Jazeneuil, Lusignan, Sanxay
CC Pays Montmorillonnais	26 397,00 €	<b>26 924,94 €</b>	Mauprévoir, St Martin l'Ars, Usson du Poitou, Pressac

Délibération n°54\_220217

### Election d'un membre du bureau manquant

Le Président informe le comité syndical qu'un membre du bureau, Mr Beaudouin Bruno, a démissionné de son conseil municipal et qu'en conséquence il ne peut plus faire partie du bureau du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.

Il demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour le remplacer. Mr Bellin Jean, délégué titulaire pour la commune des Roches Prémarie Andillé, propose sa candidature.

Le comité syndical vote comme suit : 0 contre ; 1 abstention et 21 pour (20 délégués + 1 pouvoir).



---

## Discussions non soumises à délibération

### Points sur le Personnel

Le Président informe le comité syndical que le bureau a opté pour le recrutement à temps partiel et pour une durée d'un an une secrétaire administrative. Il précise que la charge administrative portée par les techniciens était trop importante pour assurer leurs missions premières. Il présente les principales tâches que la personne serait à même de faire : la paie, la comptabilité, les comptes rendus du comité syndical, les courriers, ... Il ajoute que ce poste est financé en partie par l'agence de l'Eau (60% d'un demi ETP).

Le Président propose au comité syndical de « recruter » un stagiaire de master 2 pour effectuer le bilan du CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) de la Clouère. Il précise que le stagiaire percevra une gratification conformément au texte soit environ 500€/mois et sera encadré par Anne Brangeon. (Période de stage d'avril à juillet 2017). Le coût du stage est financé par l'Agence de l'eau (80%)

Le Président évoque les temps de travail des deux régies. Il rappelle que la régie de Couhé fonctionne avec des RTT, 22 jours par an avec comme avantage de prendre des jours en temps de pluie. Il compare avec la régie de St Maurice qui est à 35h/sem. avec plus d'heures en été qu'en hiver. Il informe le comité syndical qu'il est difficile de trouver un compromis entre les deux régies qui trouvent chacune leur compte.

### Courrier de la Sorégies

Le Président rappelle le contexte : la Sorégies effectue l'entretien des lignes électriques par SRD qui elle-même délègue les travaux à une ou plusieurs entreprises. Il poursuit en évoquant les restes de coupes tombés dans la Clouère au niveau de Brion et au bord de la Vonne à Curzay. Il ajoute que cela est déjà arrivé par le passé sur d'autres cours d'eau et qu'il a envoyé un courrier rappelant comme aux propriétaires l'obligation de nettoyer après travaux. Il lit la réponse de SRD qui donne suite à un contrôle sur le terrain.

*Note : suite à ce courrier, SRD ainsi que l'entreprise chargée des travaux sont venus constater sur le terrain le 22/03/17. Ils prévoient de revenir sur les sites et seront plus vigilants à l'avenir.*

Le Président informe le comité que le courrier envoyé à un propriétaire pour la coupe de peuplier sur Sanxay (Herbord) en fin d'année dernière avait donné suite à des travaux. Le propriétaire a fait retirer les bois à ces frais.

### Parenthèse sur le Castor et la Loutre

Une question est posée par rapport au Castor, « Si les peupliers sont coupés par un Castor, comment cela se passe ? » (*avec un sourire*). Les techniciens précisent que le Castor est arrivé à Roche Prémaries Andillé et qu'il s'agit d'une espèce protégée. Toute atteinte à l'espèce ou à son milieu peut entraîner une procédure au tribunal compétent avec dans certains cas de fortes amendes. Les techniciens montrent une photo d'un barbeau (poisson) tué et en partie consommé par une Loutre (photo prise à Payré sur la Dive). Ils apportent quelques éléments sur l'espèce et les cours d'eau concernés.

### Demande de la communauté de communes du Pays Mellois

Le Président informe le comité syndical qu'une demande de la communauté de communes du Pays Mellois lui a été transmise pour discuter de la compétence GEMAPI sur la Dive et la Bouleure en Deux-Sèvres. Il souhaite qu'une réunion soit programmée avec eux lors de la prochaine réunion de bureau.

*Note : La réunion aura lieu le 20 mai.*

## Echange avec le Syndicat du Clain Aval

Le Président avait mentionné lors du précédent comité qu'il allait rencontrer le Syndicat du Clain Aval pour échanger sur le fonctionnement des syndicats. Il fait le point de cette réunion où précise-t-il M. Pin Olivier était présent.

Méthodes de travail différentes : Clain Sud : travaux en régie / Clain Aval : travaux par des entreprises, associations ;

Il ajoute que le cours d'eau, le ruisseau des Dames, qui se trouve en limite des deux syndicats à Roche Prémaries Andillé n'a pas fait l'objet d'un accord de gestion. Il faut préciser que les « petits » affluents du Clain ne sont pas pris en compte dans la gestion du Clain Aval et qu'ils doivent en débattre pour l'ensemble de leur secteur. Le Président souhaite qu'une autre réunion se tienne entre les deux syndicats courant le mois de Juin notamment sur la compétence GEMAPI et le problème des ragondins qu'ils ont évoqués.

Le Président rapporte au comité syndical le fonctionnement du Syndicat du Clain Aval sur la problématique ragondin. Il rappelle que la FDGDON demandait pour effectuer une lutte collective : 270€ pour 20 cages et pour 2 semaines sur une commune. Il précise que cela n'a pas été possible en 2016 en raison des financements. Il ajoute qu'il a appelé plusieurs fois le président de l'association des piégeurs de la Vienne mais qu'il n'a jamais eu de réponse.

M. Texereau propose de s'orienter vers la Fédération des Chasseurs avec notamment les présidents de chasse locaux. M. Greffier Jacky précise quant à lui que sa commune, Sanxay, avait acheté des cages à ragondin tellement ils étaient envahis. Le comité syndical échange sur quelques cas et exemples de piégeage de ragondin. Mme Magny Fabienne préférerait que les actions soient coordonnées afin d'obtenir davantage de résultat.

*Note : Depuis le comité : un courrier a été envoyé à la DDT afin de demander l'autorisation de mener une lutte « collective », par le syndicat et non par la FDGDON pour des raisons de coût. En effet, mener une lutte « individuelle » revient à réaliser une déclaration en mairie pour chaque parcelle piégée (gestion beaucoup trop lourde). Cette même démarche a été effectuée par le Syndicat de la Gartempe (SIAG). En attente de réponse.*

---

## Questions diverses

Mme Anne Brangeon informe le comité syndical qu'il y a des projets de réserve de substitution sur le bassin du Clain. 41 sont prévues sur le bassin dont 8 sur la Clouère. Elle ajoute qu'une enquête publique est en cours.

Le Président demande à l'assemblée s'il y avait d'autres questions, constatant avec le comité que l'ordre du jour était épuisé il clôt l'assemblée.

La séance est close à 19h50.

---

## Documents fournis lors de la réunion :

- Document de travail pour le comité syndical du 22/02/17 ; 5p. + proposition de budget détaillé + proposition de participations des collectivités
- présentation en diaporama de la réunion avec tableaux et photos.